

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du 16 septembre 2021**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	21 octobre 2021

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Ordre du jour :

- 1. Approbation du verbatim du CAC du 23 juin 20212**
- 2. Point information ISITE2**
- 3. Entreprenariat étudiant : soutien de la Région aux actions entrepreneuriales12**
- 4. Résultats des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) RITM-BFC 2021 et actions prévisionnelles par levier de transformation pour l'année universitaire 2021-202215**
- 6. Résultats des appels à projets Région 2021 "Vie Etudiante" et "Equipements Pédagogiques et Numériques"22**
- 10. Questions diverses27**
- 7. Rentrée universitaire des doctorants 202130**
- 8. Résultat de la campagne ICE 202132**
- 9. Politique Science Avec et Pour la Société (SAPS) d'UBFC35**

**VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021)**

*(La séance du CAC est ouverte à 14 h 30, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en Visio-
conférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE
UBFC)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et à tous.

(M. Didier Chamagne procède à l'appel).

Avant de commencer ce CAC, je voudrais présenter notre nouvelle secrétaire du CAC, Marieta Dabo ici présente, qui remplace Sophie Paci. C'est elle qui a déjà commencé à vous contacter dans les différents mails, elle vous a envoyé les rapports et ainsi de suite. C'est donc elle qui sera la secrétaire du CAC pour cette année universitaire au moins. Après, on verra.

Merci de l'accueillir et merci de lui réserver un bon d'accueil afin que tout se passe bien.

1. Approbation du verbatim du CAC du 23 juin 2021

Je vous propose de regarder en premier point, comme d'habitude, le verbatim.

Par rapport au dernier CAC de l'année universitaire, le 23 juin, vous avez reçu le verbatim. Il est toujours écrit par Patricia Humblot, présente en visio aussi.

Avez-vous des questions, des remarques par rapport à ce compte rendu ? Rien de spécial ? *(Néant)*.

Je vous propose donc de le mettre aux voix, comme d'habitude.

Qui s'oppose ? Si quelqu'un s'oppose, il ouvre son micro et il me le dit.

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2. Point information ISITE

Pour le deuxième point, je suis embêté car je n'ai pas vu Alain Dereux qui devait nous faire un petit point d'information sur ISITE.

M. Dereux.- Je suis là.

M. Chamagne.- D'accord. Bonjour Alain. Je ne t'avais pas vu. Je te passe la parole. Est-ce que tu veux partager quelque chose ?

M. Dereux.- Oui, j'ai projeté quelque chose. Est-ce que vous le voyez ?

M. Chamagne.- Oui, c'est bon.

M. Dereux.- Bonjour à tous. Ce n'est donc évidemment pas une intervention agréable puisqu'il s'agit de vous faire le statut du projet ISITE-BFC dont vous savez qu'il n'a pas été pérennisé suite à l'audition finale.

Je vais vous résumer la situation actuelle. Nous avons un taux d'exécution du budget qui est à 50 % environ. Suite au retard du démarrage d'UBFC, les dépenses ont réellement commencé début 2018. On avait commencé à rattraper le retard mais ce qui s'est produit, c'est que nous avons eu un supplément, une année supplémentaire de crédits, ce qui fait qu'on est redescendu à 50 %, ceci du fait que des crédits sont arrivés au début de cette année 2021. Cela va nous faire baisser le taux d'exécution que nous avons commencé à rattraper l'an dernier.

Ce qui est en cours, c'est que le président d'UBFC, Dominique Grevey, mène actuellement une négociation avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au sujet de l'extension des délais d'éligibilité des dépenses parce que dans l'état actuel du règlement, la plupart des délais arriveront à échéance courant 2022, sauf pour les masters qui pourront dépenser pendant l'année académique 2022-2023.

Pour l'instant, le président est plutôt confiant sur le fait que des facilités d'extension des délais d'éligibilité seront accordées. Cependant, à l'heure où je vous parle, je n'ai pas de notification écrite qui confirme que cela irait bien dans ce sens.

L'autre point, c'est que suivant les règles du PIA, les contrats de l'EUR EIPHI, SFR Integrate et LabEx LipSTIC, qui étaient des "satellites" d'ISITE BFC - c'est-à-dire qu'ils étaient rattachés soit en tant qu'avenant, soit en tant que conditions particulières du contrat qui les concernent à l'ISITE BFC -, vont cesser et vont devenir des contrats indépendants. L'ANR doit proposer les nouveaux contrats qui vont dans ce sens et, par construction de SFRI, la coordination de ces trois derniers projets sera assurée par le coordinateur de SFRI, Maxime Jacquot.

Dernier point : le Copil ISITE n'a plus de budget à allouer. Il n'a formellement plus de points à son ordre du jour en dehors du suivi des dépenses déjà allouées. L'accord de consortium est prévu en ce sens et si un autre rôle devait être attribué à ce Copil, il faudrait au minimum que son intitulé soit changé. Dans l'état actuel de la situation, les initiatives opérationnelles sont transférées sur le projet SFRI.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ?

M. Chamagne.- J'ouvre le débat.

M. Rauch.- Bonjour.

Est-ce que le jury a donné des explications sur la non-pérennisation de l'ISITE ?

M. Dereux.- Je peux vous faire le résumé des explications. Vous avez à l'écran le résumé des notes qui ont été attribuées. Vous voyez que la proposition qui est faite est qu'à la fin de la période probatoire, le projet n'est pas confirmé. C'était la recommandation du jury au

Premier Ministre.

Vous voyez que le site université Bourgogne-Franche-Comté a des notes A, B et C, avec des notes C dans les endroits très critiques que sont le point 4, l'université cible, la visibilité internationale et la gouvernance en général.

De façon surprenante, nous avons un A en innovation alors que nous avons un C en 2015. Tant mieux !

Pour le reste, nous sommes dans la moyenne de ce que nous avons en 2016.

Nous avons donc une très forte dégradation sur les points essentiels que sont la gouvernance, l'université cible et son impact sur la visibilité internationale.

La prestation globale est ici en anglais ; je vais vous la traduire librement et le plus fidèlement possible :

« Le projet n'a pas réussi à créer une université unique alignée sur aucun modèle d'université tel que compris internationalement auquel on devrait s'attendre de la part d'un ISITE. Ceci était clair par le fait de l'abandon du modèle de l'université cible qui avait été présenté initialement, en 2015, et par le fait que les nouveaux statuts ne fournissent pas - selon le jury - les moyens à UBFC de se développer comme une université à part entière dans le futur.

L'audition a confirmé qu'il n'y avait pas de volonté, parmi le leadership - dans ce cas-là il s'agit des chefs des établissements membres - pour une intégration à un niveau supérieur.

Au lieu de cela, UBFC et ses membres et partenaires ont formé une alliance qui a eu certains succès d'institutions indépendantes qui servent un but régional important. Il faut reconnaître à cette alliance des réalisations et elle devrait continuer sur sa trajectoire pour le bien de ses étudiants, de son personnel et de la région. Elle a commencé à décroiser les silos traditionnels, conduit de la recherche innovante dans les trois axes ISITE prioritaires. Elle a pris des initiatives impressionnantes en enseignement, dans l'apprentissage et dans la formation des doctorants et elle s'est développée en une force d'innovation significative dans la région. »

Vous voyez que l'appréciation du jury est qu'on reconnaît à UBFC une position régionale, mais pas davantage.

Après, il y a d'autres pages que je peux revoir avec vous. C'est ce que je viens de vous résumer. Vous allez entendre des répétitions des idées générales que je viens de traduire.

« Sur l'excellence en recherche, le niveau de succès des soumissions par UBFC au niveau français et européen a augmenté ces trois dernières années, mais le nombre de lauréats ERC reste décevant.

Les sciences sociales - pour nous, cela veut dire SHS - ne contribuent pas suffisamment dans ce sens et la recherche manque de visibilité internationale. Les données fournies dans le rapport rendent difficile l'évaluation des améliorations de la recherche et l'impact.

Ensuite, sur la Teaching Excellence, des projets ont été soumis avec succès à plusieurs appels d'offres du PIA incluant l'EUR, SFRI. Ils ont conduit à des Graduate Schools consolidées qui établissent des bonnes fondations pour le futur. Le projet NCU a permis de renforcer l'apprentissage tout au long de la vie. L'IDEFI Talent Campus a attiré une attention internationale. Cependant, le projet ne dit rien sur les ambitions ou le plan pour le niveau licence qui semble rester entièrement entre les mains des membres de l'UBFC. Ceci signale un manque d'engagement pour construire une approche commune du niveau licence et représente une opportunité manquée de renforcer la place de la recherche dans le curriculum de formations. Sous-entendu y compris licence.

3^{ème} point : l'innovation. Il y avait de bons exemples de transferts technologiques vers l'industrie. Il y avait un grand nombre de thèses, de doctorats qui sont sponsorisées par l'industrie par le schéma CIFRE. On avait une moyenne d'environ 30 *start-up* par an.

4^{ème} point : la diversité cible. Le modèle initial était l'université de Cambridge. Ceci a été abandonné, mais il n'y a pas d'autre exemple d'université intégrée qui pourrait être identifiée comme exemple par rapport à ce qui a été fait à UBFC.

Les nouveaux statuts ne matérialisent aucun modèle reconnu et ne donnent pas l'assurance qu'UBFC est plus qu'une alliance. Même les nouveaux statuts ne donnent pas les pouvoirs nécessaires à UBFC sur les budgets et les ressources humaines des membres. Il n'y a aucun pouvoir, dans les statuts, conféré à UBFC pour le développement et l'implémentation d'une stratégie globale. En outre, choisir deux sièges sociaux est une évidence de plus qu'UB et UFC sont des entités indépendantes.

Ensuite, la vie sur le campus, donc la vie étudiante. De bonnes initiatives ont été prises, telle que la carte commune pour les étudiants, le Pass culturel. Mais de façon générale, il y a peu d'évidence qu'il y a un sentiment d'appartenance parmi les membres et une intégration qui reste limitée à travers les campus. Ceci est indiqué par un manque de références communes claires à UBFC à travers les sites internet des membres.

Au niveau de la visibilité internationale, la signature commune est considérée comme *weakly implemented*, donc 75 %. Pour eux, cela reste trop faible. UBFC n'est classée ni dans Shanghai, ni dans Leiden. Il n'y a pas encore de stratégie internationale au-delà du recrutement de personnels et de mobilités étudiantes. Cependant, de bonnes initiatives telles que les cours en anglais, le recrutement en stage international et la mise en place d'un VP international qui travaille avec les services internationaux des membres ont été notées.

En ce qui concerne le 7^{ème} point, les ressources humaines, donc la politique RH, de bonnes initiatives ont été prises pour promouvoir le stage international, le recrutement du staff à l'international, les positions *tenure track*, les doubles *coachs*. Ensuite, il y a une faute de frappe, je crois que ce devrait être « *double appointed* » *coach*.

Tout cela est noté. Cependant, les initiatives ne concernent qu'une très petite partie de l'ensemble des personnels des membres d'UBFC. Les membres gardent la responsabilité des recrutements et la gestion des ressources humaines.

Le 8^{ème} point : les partenariats. Il y a de bonnes collaborations avec NROs, c'est-à-dire National Research Organisation, ce qui veut dire CNRS, INRAE, INSERM. Il y a de bons exemples de partenariats qui fonctionnent très bien avec des entreprises de taille intermédiaire ou de grande taille aussi bien que de petite taille dans la région. Cependant, ces initiatives restent limitées et il manque une stratégie unifiée à travers UBFC à ce niveau.

La dernière page. Le conseil des membres garde le dernier mot sur toutes les décisions importantes d'UBFC. Il n'y a pas de mécanisme d'arbitrage - selon eux. L'autorité ultime reste chez les membres et la structure de gouvernance est fragile dans son ensemble. Ils citent un exemple : dans les statuts, les décisions unanimes sont requises sur des décisions importantes, tandis que le projet soumis en 2015 promettait que le projet coordinateur serait enrôlé dès le début du projet, ceci n'a été réalisé que pendant la moitié du projet. De même, le projet de 2015 annonçait qu'il y aurait des Reviews Go/NoGo qui seraient effectuées sur chacune des actions et ceci n'a pas été implémenté.

Ensuite, il est aussi dit que le projet 2015 annonçait qu'on réaliserait une interopérabilité des systèmes d'information des membres d'UBFC dans les 4 ans, mais jusqu'à présent - selon le rapport de 2020 -, seulement 10 % de cette interopérabilité est annoncée. » Ceci conclut les éléments sur lesquels s'appuyait le jury pour forger sa décision.

Est-ce que cela répond à la question ?

M. Rauch. - Oui.

M. Chamagne.- Merci Alain.
Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Rauch.- Est-ce que ceci pourra être publié ?

M. Dereux.- Ce n'est pas à moi d'en décider. Je vous l'ai montré parce que cela fait partie des engagements du projet de rendre compte au CA et au CAC. Pour la publication, je pense que c'est au président de savoir comment il diffuse le document lui-même.

En tout cas, j'ai rempli mes obligations de faire rapport au CAC et je le ferai au CA si on me le demande. C'était aussi prévu dans le projet.

M. Chamagne.- Je le note.

M. El Naboulsi.- Je rejoins la remarque de mon camarade du CAC en disant qu'il est vrai que vous avez une obligation de rendre compte au CA et au CAC, mais il y a aussi une obligation - je parle d'une façon générale, ce n'est pas adressé à vous-même - vis-à-vis de la communauté universitaire qui doit savoir pourquoi cela ne marche pas, pourquoi cela n'a pas marché. Ceci pourrait donc peut-être se faire dans le cadre d'un congrès afin de diffuser l'information pour que tout le monde sache. Parce que là, certains se posent des questions. J'avais l'information, mais mon collègue qui a posé la question ne l'avait pas concernant les raisons. Je vais donc y revenir pour donner des exemples sur le dysfonctionnement et la raison qui a fait que nous en sommes arrivés là.

Il est certes dommage de perdre l'ISITE, mais il y a des points sur lesquels je suis d'accord et je pense que la communauté universitaire est tout à fait d'accord avec moi. Nous avons en effet soulevé la question de la gouvernance à plusieurs reprises. Nous avons soulevé la question concernant le fait que les sciences sociales n'ont pas pu participer, on a dit qu'il y avait des contraintes et on a déposé. Des gens ont déposé et n'ont pas été primés. Vous allez me dire que le jury n'a pas voulu pour ceci ou pour cela.

Concernant la question des statuts, je me rappelle très bien que lors du dernier congrès, il a clairement été dit que ce n'était pas le nombre de personnes qui était prioritaire, même si je suis d'accord sur le fait qu'il faut réduire le nombre de personnes dans le CAC, etc., mais on a clairement dit les conflits qui existaient entre les directeurs des établissements et puis le CA. On a soulevé cette question, c'est souligné dans les verbatim. Que fait-on ? On va "pondre" des statuts en misant sur la réduction des effectifs dans les instances, même si je suis d'accord sur le principe de les réduire, mais on ne s'est pas attaqué à l'essentiel.

Après, on s'étonne du fait que cela n'ait pas marché, on est déçu, etc. C'est donc peut-être l'occasion, pour sauver quelque chose aujourd'hui et je m'adresse à tout le monde, à ceux qui sont de l'autre côté de la barrière, à vous en tant que président du CAC afin que vous puissiez aussi faire passer le message à Monsieur Grevey... Est-ce qu'il est avec nous ?

M. Chamagne.- Non.

M. El Naboulsi.- Il faudrait peut-être dire qu'aujourd'hui, il y a une possibilité de rassembler un petit peu quelque chose, de prendre les miettes pour en faire un projet.

Ce que je constate, c'est que l'information ne circule pas. J'ai dit à plusieurs reprises - et je n'étais pas le seul - qu'il fallait communiquer auprès de la communauté universitaire.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Rien. Et vous voulez qu'on garde une structure qui ne fonctionne pas ? Soit il faut prendre les choses en main une fois pour toutes et dire que l'on va bâtir quelque chose ensemble, même s'ils disent qu'ils veulent la fusion, la fusion, la fusion, soit on plie bagage, on rentre chez nous et c'est terminé, on n'a plus notre place ici.

On a parlé de fusion. Veut-on la fusion ou pas ? Si on veut la fusion, qu'on y aille. Si on n'en veut pas, il faut trouver autre chose. Mais à mon avis, le ministère ne veut pas d'une autre structure expérimentale.

On a parlé des statuts, on a parlé de communication et rien n'est fait. C'est pareil pour la gouvernance.

Que faut-il faire ? Comment voit-on les choses ? Quelle est la trajectoire à suivre ?

Je suis désolé, mais moi, à partir du prochain CAC, je ne viendrai plus et cet avis est partagé avec un grand nombre de personnes. À quoi sert-on ? À quoi sert, aujourd'hui, le CA ? À quoi sert la ComUE ?

On a des miettes... On voyait les problèmes et on n'a rien fait. On les voyait ! Ils ont été soulignés. Relisez les verbatim et vous verrez combien de fois j'ai pris la parole, sachant que je ne suis pas le seul. Qu'a-t-on fait ? Rien ! On n'a rien changé alors que nous avons fait des propositions. J'ai fait partie de l'ancien CAC, je peux donc vous dire de reprendre les verbatim, c'est noté noir sur blanc, c'est souligné, je peux les ressortir.

Aujourd'hui, la question est de savoir si vous voulez communiquer, si vous voulez rassembler la communauté universitaire derrière vous pour avancer ou si on va continuer à travailler chacun dans notre coin. C'est à vous de décider.

Une dernière question concernant les étudiants, à l'attention de Monsieur Dereux. Pour les financements ISITE des thèses, est-ce qu'on a les 3 ans, est-ce qu'on a 2 ans ou 1 an ?

M. Dereux. - Les thèses qui sont commencées vont jusqu'au bout.

Le budget supplémentaire qui a été accordé début 2021 a été alloué avant la fin du mois de janvier de façon que le budget soit mis à disposition des écoles doctorales. Comme elles sont commencées avant l'arrêt d'ISITE, elles vont jusqu'au bout.

M. El Naboulsi. - Et pour les thèses qui débutent au mois d'octobre de cette année ?

M. Dereux. - Si elles ont été affectées en juin dernier, c'est bon. C'est leur affectation qui compte. Après, il y a une subtilité. Il ne faudra pas qu'elles démarrent plus tard que janvier ou février prochain, je ne sais plus exactement.

Ce qui compte, c'est la date de décision d'affectation des crédits. Après, il y a une deuxième date qui compte, c'est qu'après l'affectation des crédits, il faut que le contrat de travail soit signé dans les 6 mois.

M. El Naboulsi. - Parfait.

M. Dereux. - S'il y a des *bugs* administratifs ou des candidats qui ne signent pas et qu'on n'arrive pas à trouver à les remplacer, on perdra ces allocations-là. Mais le Copil ISITE a tout fait pour que les crédits soient tous alloués et rentrent dans les délais d'éligibilité.

M. El Naboulsi. - Merci.

M. Chamagne. - Je vais apporter quelques éléments de réponse au niveau contextuel.

Je pense qu'il faut aussi se rappeler d'où on vient, c'est important. Je ne vais pas vous rappeler tout ce qui s'est passé dans les années précédentes. Vous savez très bien que la politique, au niveau de la ComUE et de ses membres, n'a pu se mettre en place qu'en décembre de l'année dernière. Là, nous sommes en septembre, le jury de l'ISITE était au mois de juin. Ce qui veut dire qu'en 6 ou 7 mois, on n'a pas pu résoudre tous les problèmes ; on en a bien conscience.

Il n'a jamais été question, en tout cas dans les discussions qui ont lieu depuis décembre dernier, d'universités ou d'établissements fusionnés. Il n'en a jamais été question. Les présidents d'établissement qui ont été élus l'année dernière, que ce soit pour l'UFC en novembre ou pour l'uB au printemps dernier, n'avaient pas de fusion en tête, du moins il ne me semble pas.

Ce qui ne veut pas dire qu'un jour, il ne faudra pas fusionner, nous sommes bien d'accord.

Je crois que le message était tout de même assez clair à ce niveau-là. J'ai bien conscience du fait que le jury ne l'ait pas compris de cette façon ou en tout cas ne voulait pas de cette réponse. Ça, c'est sûr.

Nous avons perdu le label ISITE, on ne peut pas le nier et je suis complètement d'accord.

Ce que l'on peut tout de même dire, c'est que les forces en présence sont toujours là. Les labos existent toujours. Les équipes pédagogiques, les formations existent toujours. Il faut peut-être communiquer autrement, je l'ai bien noté par rapport à ce que vous avez dit. Pourquoi pas. Je me ferai donc très rapidement le relais de ce que vous avez dit auprès du président Grevey et on verra comment on peut organiser quelque chose à ce niveau.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, les directeurs d'établissement, c'est-à-dire les écoles, ou les présidents d'universités - sachant que je fais partie du conseil des membres - font face à la situation et sont main dans la main. Ce qui veut dire qu'il n'est pas question d'arrêter de travailler ensemble.

Après, il faut peut-être que la communauté soit plus informée de ce qui va se passer prochainement. Je peux aussi comprendre votre interrogation à ce niveau.

La semaine dernière, vendredi dernier, le président Grevey a fait une réunion avec les directeurs d'unité de recherche. Je ne sais plus combien il y avait de labos, mais ce n'était pas négligeable. Pascal y participait, il peut donc aussi répondre.

Globalement, cela s'est bien passé parce que des choses ont été dites, des choses ont été expliquées. Ce qui n'a peut-être pas été assez fait avec la communauté, j'en ai bien conscience et je ne dis pas que vous avez tort. C'est donc peut-être aussi quelque chose qu'il faudrait faire sous la forme d'un congrès ou autre. Cette question mérite en effet d'être posée.

M. El Naboulsi.- Dans tous les cas, l'université, ce sont les enseignants, les enseignants-chercheurs, les BIATSS. Il y a énormément de personnels.

Il y a eu la réunion avec les DU, mais les DU ne représentent pas l'université. Les présidents, ce n'est pas l'université. L'université va au-delà des DU, au-delà des présidents. Il y a des Hommes depuis le bas jusqu'en haut qui ne savent pas ce qui se passe.

M. Chamagne.- J'ai bien noté et j'en informerai le président dès la fin du CAC si je peux l'avoir au téléphone et nous en reparlerons rapidement.

M. Rauch.- Je suis tout à fait d'accord avec Jehad El Naboulsi sur la question qui est : « que fait-on maintenant ? ».

Là où cela fait vraiment mal, c'est quand on se dit que finalement, Nicolas Chaillet avait raison, avec son équipe, puisque quand ils ont démissionné, ils ont dit qu'on n'atteindrait jamais les objectifs en continuant de cette façon. Aujourd'hui, la raison est donnée.

Maintenant, il faut effectivement se tourner vers l'avenir, mais ce qu'il faut essayer de voir, c'est ce qu'on peut construire avec les miettes et surtout comment utiliser tout ce que vient de nous dire Alain Dereux, toutes les conclusions du jury point par point, les travailler, se dire que sur tel point, on s'était engagé à faire telle chose et on ne l'a pas faite, sur tel point, on s'était engagé à tel objectif et on ne l'a pas tenu.

Concernant la gouvernance, cela n'a pas été tenu. Le double siège, ils disent que cela ne marche pas. Il y a des choses qui sont écrites et je pense que même si cela fait mal de perdre l'ISITE, même si c'est une grosse claque, il faut tout de même essayer de continuer, essayer de repartir sur ce qui a été raté et l'améliorer.

M. Chamagne.- Je partage ce qui vient d'être dit, en sachant que ce n'est pas cinq hommes et femmes qui gèrent tout.

M. El Naboulsi.- Ce n'est pas dit envers toi.

M. Chamagne.- Je ne le prends pas spécialement pour moi. Je suis avant tout enseignant-chercheur, comme vous pour ceux qui sont dans cette catégorie. Chacun est un homme ou une femme qui fait partie de l'université, nous sommes bien d'accord.

Nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot, c'est sûr. Mais il y a peut-être un manque de communication à ce niveau-là. Il m'est difficile de le mesurer puisque j'ai les informations, mais ce n'est peut-être pas descendu à tous les niveaux. J'en reparlerai donc rapidement avec le président Grevey et on verra comment faire une communication autre à ce niveau-là. Mais sachez que les présidents d'établissement travaillent main dans la main et ont décidé d'avancer à ce niveau-là.

Par rapport à ce qu'a dit Jean-Yves, je n'ai rien contre Nicolas Chaillet puisqu'il a été auparavant directeur de mon laboratoire, mais je ne partage pas forcément ta réponse disant que Nicolas Chaillet avait raison, qu'il fallait démissionner. On sait bien que lorsqu'on démissionne, on ne fait pas forcément avancer les choses.

M. Rauch.- Il avait raison, non pas en démissionnant, mais il y a été poussé parce qu'il avait raison en ayant dit qu'il fallait changer les choses et que si on ne les changeait pas, on n'y arriverait pas. Il a été poussé à la démission par l'absence de changement.

Ce sont les deux présidents d'université en place à ce moment-là qui pouvaient intervenir et modifier la trajectoire. Ils ont choisi de faire autrement.

M. Chamagne.- On ne va pas refaire l'histoire ancienne, cela n'a pas forcément beaucoup d'intérêt, mais il faut aussi savoir le pourquoi du comment. Je crois que la configuration de l'ancienne équipe « Chaillet », entre autres avec les présidents et directeurs d'établissement, était très différente de l'actuelle. On ne va pas se raconter d'histoires, on sait très bien que les gens ne pouvaient pas se voir, pour ne pas dire autre chose.

Aujourd'hui, on n'est plus du tout dans cette dimension-là, notamment entre les deux universités. Que ce soit la présidente de l'UFC ou le président de l'uB, ils ne sont pas du tout dans la même optique que les deux précédents, Jacques Bahi et Alain Bonnin.

M. Rauch.- On peut utiliser les conclusions qui sont là pour que, dans la nouvelle configuration, on puisse répartir sur quelque chose de plus stable, de plus pérenne sachant qu'il y aura d'autres appels à projets. Cette année, au niveau de l'ANR, il y a eu un taux de succès dans mon environnement tout de même intéressant, même s'il n'est pas très important. L'argent des ANR sera tout de même géré à UBFC, ce qui veut dire qu'il faudra du personnel et que toutes les règles sont respectées pour gérer les ANR, etc. Donc la recherche continue, l'aventure continue.

Par contre, je pense que l'on doit vraiment utiliser cela pour corriger nos défauts.

M. Chamagne.- L'avenir continuera évidemment sous une autre forme, mais je vous assure que nous ne sommes pas du tout dans la même configuration, c'est sûr.

Je vous le redis, il ne faut pas oublier que la politique, au niveau de la ComUE avec les différents établissements, s'est mise en place en décembre dernier. On a donc eu 6 mois pour essayer de rectifier des choses. Il y a certaines choses qui ont été améliorées, d'autres ne l'ont pas été, je suis d'accord. Mais on ne peut pas tout faire en même temps, les journées ne font que 24 heures et ce n'est pas toujours simple.

M. Rauch.- Je suis d'accord, mais regarde, dans le rapport, les points sur la gouvernance. Aujourd'hui, concernant la gouvernance UBFC, on a joué un peu sur les mots en disant « fédéral », « confédéral » et le « confédéral » a été ajouté pour essayer d'écrire un système dans lequel chacun garde encore beaucoup de son autonomie. Et là, dans le rapport, il est écrit que la gouvernance n'atteint pas le niveau qu'elle aurait dû atteindre, en tout cas le niveau qui était celui de l'engagement de 2015.

M. Chamagne.- Nous sommes d'accord.

Je rappelle que d'autres régions ont aussi perdu des ISITE ou des IdEx, par exemple Toulouse. Et actuellement, Toulouse est reparti sur un modèle confédéral. Ce qui veut dire qu'il y a *a priori* des choses qui peuvent marcher aussi avec ce système-là.

J'ai bien entendu vos questions, vos remarques, vos questionnements et je vais en parler avec le président Grevey. Il n'est pas là aujourd'hui, il est donc difficile d'apporter tous les éléments de réponse. Il en a certainement beaucoup plus que moi, mais on verra comment répondre à vos interrogations et comment faire une communication autre.

Les directeurs d'unité de recherche ont aussi des éléments importants à ce niveau-là, mais ce ne sont aussi que des hommes et des femmes qui font partie des établissements.

M. El Naboulsi.- Je n'ai jamais dit le contraire et ce ne sont pas des accusations contre eux.

M. Chamagne.- Bien sûr. Je ne l'ai pas pris comme tel.

M. El Naboulsi.- L'idée d'un congrès en présence des directeurs d'établissement a été reprise plusieurs fois. On le faisait tous les ans. Est-ce que l'on prévoit, d'ici un mois ou deux, d'organiser un congrès en présence des chefs d'établissement ?

M. Chamagne.- Pas de souci.

M. Rauch.- Dans l'idée d'un congrès, on peut reprendre ce document qui est l'analyse

finale du jury parce que cette analyse est tout de même très judicieuse, très importante. Elle représente un très grand nombre d'heures, il faudrait donc vraiment qu'on s'en serve.

Il serait bien de reprendre aussi le rapport IGAENER où il y avait également des choses très intéressantes en 12 points.

On pourrait se baser sur ces documents qui sont des documents qui peuvent nous aider à corriger notre trajectoire pour vraiment essayer de construire quelque chose qui tienne la route. Parce que si l'université confédérale peut fonctionner aujourd'hui, mais elle dépend tout de même énormément de l'entente entre les deux établissements principaux que sont l'uB et l'UFC, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne configuration.

M. Chamagne.- C'est le cas aujourd'hui.

M. Rauch.- Oui, mais ce que je veux dire, c'est que les hommes peuvent très vite changer. Un mandat de président d'université, ce n'est que 4 ans. L'UBFC ne peut pas fonctionner que quand les deux personnes s'entendent bien. Il peut très bien y avoir, dans l'avenir, de nouveau des gens qui s'entendent moins bien et ce n'est pas parce que deux personnes s'entendent moins bien que tout UBFC doit s'écrouler. C'est ce qui est tout de même dommage parce que finalement, on peut remercier les deux présidents de ce résultat.

M. Chamagne.- Je vais en parler. Nous avons des réunions de bureau toutes les semaines. Hugues Daussy est présent dans l'assistance, ainsi que Maryse Graner, Pascal Neige. Nous sommes donc un certain nombre à être présents et on se fera le relais de ce qui a été dit auprès du président Grevey très prochainement. Pascale Grenet est là également, ainsi qu'Alain Dereux. Il y a donc un certain nombre de paires d'oreilles qui ont entendu ce que vous aviez à dire.

M. Dereux.- Je voudrais ajouter que, pour moi, les interventions des collègues sont légitimes et même stratégiques, cela répond à une nécessité stratégique parce qu'on ne peut pas rester dans la configuration qui est celle-ci, avec « la réputation » que nous avons acquise suite à la perte de l'ISITE. En effet, si on ne change pas quelque chose, ce sera très dur pour les collègues qui vont, dans les mois et années qui viennent, soumettre des projets au PIA au titre d'UBFC. Ce sera très compliqué si nous restons dans cette configuration parce qu'elle va avoir la réputation de ne pas être suffisante.

Je rappelle que le PIA n'est pas terminé, qu'il va y avoir beaucoup d'appels à projets. Il y en a qui seront très scientifiques, dans lesquels les problèmes de structuration, les enjeux de structuration ne seront pas prégnants, mais il restera un nombre important de programmes - et surtout des budgets importants - réservés aux enjeux de structuration des sites qui vont justifier des appels à projets, ne fût-ce que pour donner l'occasion de se rattraper à des sites majeurs comme Toulouse et surtout Lyon, qui est aussi resté en rade. Il est très probable que des voies de rattrapage seront proposées au moins en ayant ces deux sites en tête. Le problème étant que ces deux sites ont probablement déjà en tête de changer leur configuration, c'est-à-dire qu'il est probable qu'on n'attendra plus d'eux qu'ils fassent quelque chose entre Lyon et Saint-Etienne ou que le projet initial de Toulouse soit encore amendé.

Ce que je veux dire, c'est que si UBFC se représente à ce genre d'appel à projets avec une configuration inchangée alors que les concurrents ont changé la leur, ce sera très compliqué et très frustrant pour les collègues qui vont tenter de répondre à ces appels à projets.

M. Chamagne. - Je vous propose d'arrêter là pour aujourd'hui sur ce point étant donné que nous avons d'autres points à voir. J'ai noté un certain nombre de choses. Comme je vous l'ai dit, un certain nombre de vice-présidents sont également présents, ils ont donc entendu le même message que moi et nous relaterons cela au président Grevey. Nous en discuterons très prochainement, donc mardi prochain en bureau de la ComUE, et j'espère que nous reviendrons rapidement vers vous.

On ferme donc ce premier point pour aujourd'hui. Je pense que le message était clair, merci.

M. El Naboulsi. - Il serait bien que ces informations soient diffusées sous la forme d'un PowerPoint, d'un PDF ou peu importe.

M. Chamagne. - Je vous enverrai, *via* Mariata, un message pour savoir si on diffuse cela en l'état ou pas. Il faut que j'en réfère au président Grevey.

Merci de votre compréhension.

Nous passons au point suivant.

3. Entrepreneuriat étudiant : soutien de la Région aux actions entrepreneuriales

Je vais passer la parole à Pascale Brenet.

Mme Brenet. - Vous avez tous eu le rapport dont je vais vous parler brièvement.

Bonjour à toutes et à tous, notamment à ceux aussi qui sont à distance, derrière leur écran.

Je vous dis quelques mots de certaines actions qui concernent l'entrepreneuriat étudiant et qui donnent lieu ou pas à un soutien de la part du Conseil régional. Ce point a été évoqué au mois de juillet lors du conseil d'administration, plutôt sur le volet financier, mais aussi stratégique. Je pensais intéressant de l'évoquer aussi au cours du CAC puisque les actions dont il est question sont vraiment des questions pédagogiques qui concernent tous nos établissements. C'est donc aussi un moyen d'évoquer ce sujet.

Au titre de l'année 2021, le PEPITE BFC, qui est finalement opérateur pour une partie des actions concernant l'entrepreneuriat étudiant, a déposé deux dossiers en réponse à un appel à projets, l'un au titre de l'attractivité, l'autre au titre de l'équipement pédagogique numérique.

Quelques mots tout d'abord sur l'attractivité. Nous avons bénéficié d'un financement de 40 000 € de la part de la Région sur cette thématique en 2020. Cela concernait en particulier l'attractivité en termes de vie étudiante, mais aussi attractivité en termes de portage d'initiatives par des étudiants entrepreneurs, initiatives utiles au territoire.

Cela concernait notamment le concours organisé l'année dernière, concours d'idées qui s'appelait « Entreprends pour ton campus » qui avait recueilli une centaine d'idées de projets, qui avait donné lieu à la participation de plus de 800 étudiants et qui avait concerné les 13 campus de tous nos établissements.

Sur cette base et après des échanges avec la Région, nous avons demandé pour cette année 2021 des financements pour des suites d'action, en quelque sorte, notamment pour aller plus loin sur le concours « Entreprends pour ton campus », c'est-à-dire accompagner la mise en œuvre sur un mode coopératif, mais aussi pour mettre en valeur, en tant qu'ambassadeurs régionaux, la communauté de nos étudiants entrepreneurs, mais aussi nos cercles de référents et d'entrepreneurs accompagnateurs, tous issus de l'enseignement supérieur régional.



Au moment où j'ai rédigé ce rapport, nous n'avions pas eu le retour sur cette demande de financement qui n'a pas connu de suite. En fait, la Région nous a proposé de faire une proposition qui soit plus large au titre de la thématique de l'attractivité pour UBFC, dans laquelle les questions de l'entrepreneuriat seraient présentes, mais qui ne seraient peut-être pas le seul point évoqué.

On garde donc l'attache de la Région sur ces questions, l'attractivité étant l'un des sujets importants porté notamment par Maryse Graner au sein d'UBFC. Nous allons donc retravailler ce dossier plus largement, avec une série de projets qui sont en construction.

La Région m'a précisé aussi que sur cet aspect de l'attractivité, on n'est pas sur les mêmes types de financement en volume et en termes de récurrence par rapport à ce qui peut être disponible dans certaines autres grandes directions régionales.

C'était une action nouvelle à laquelle nous avons songé au printemps 2021.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé un autre dossier et, cette fois, le résultat a été fructueux puisque nous avons obtenu le financement. C'était au titre de l'équipement pédagogique numérique. Certains sont au courant de ce projet qui s'appelle « Le Pix de l'entrepreneuriat ».

Je l'explique en quelques mots. Il est important sur le plan pédagogique. Il s'agit d'un investissement immatériel. Il s'agit en fait de digitaliser et rendre disponible à toute notre communauté, sur une plateforme, un module de sensibilisation à l'entrepreneuriat qui porte sur deux points clés, un premier qui concerne les compétences entrepreneuriales, notamment avec une ressource clé qui est le nouveau référentiel national « Esprit d'entreprendre » qui vient d'obtenir – il y a deux jours exactement – sa reconnaissance auprès de France compétences. Il se trouve que j'ai été pilote de ce projet. Je suis donc heureuse que l'on puisse, au sein d'UBFC, en faire profiter à tous nos étudiants.

Le deuxième point que contient ce module est une première sensibilisation à ce qu'est l'innovation, le passage de la science au marché, de l'idée au marché et à l'usage et en quoi l'innovation est un processus entrepreneurial.

Dans ce projet, il y a un prestataire avec lequel nous sommes en train de construire le projet à venir sur le plan purement digital. Il y a eu beaucoup d'interactions avec les collègues dans les sept établissements quant aux contenus, aux besoins qui peuvent exister dans différentes formations, depuis des licences jusqu'à des masters et également des doctorats, donc des doctorants.

L'idée est d'avoir une base de ressources qui soit très partageable, qu'on puisse mutualiser, qui soit aussi très modulaire, dans laquelle chacun pourra puiser. Ici, l'enjeu est de répondre d'un côté aux demandes de formation et de sensibilisation, donc une première découverte de l'entrepreneuriat, demandes qui sont croissantes de la part de nos collègues. Il s'agit également de répondre au plan national du MESRI « Esprit d'entreprendre », c'est-à-dire déployer davantage encore la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

On a jugé utile que cela se fasse au moyen de moyens partagés. Je suis donc très heureuse que la Région nous suive dans ce projet qu'elle l'ait trouvé très innovant et très pertinent.

Sachez que pour ce même projet qui séduit visiblement, nous bénéficions également d'un financement de la part du MESRI, ainsi que d'un financement régional de la part de BPI France qui m'a annoncé récemment qu'ils étaient prêts pour des suites. Ce premier Pix est en effet une première étape développée en 2021, c'est vraiment une première marche, une première brique, un premier module qui pourrait connaître des suites. Certains de nos financeurs sont

donc prêts à suivre l'aventure après cette première phase d'expérimentation.

M. Chamagne.- Merci Pascale. J'ouvre le débat. Si vous avez des questions, des remarques, n'hésitez pas à intervenir.

Mme Ballenegger.- J'ai une question au niveau pratique. Pour accéder à cette source numérique, est-ce qu'elle sera placée sur le site UBFC ou sur un site dédié ?

Mme Brenet.- Je ne l'ai pas évoqué, mais c'est aussi un projet qui est suivi sur le volet vraiment numérique par Philippe Descamp.

À ce jour, nous avons deux options techniques, soit avoir une plateforme indépendante que propose le prestataire et qui, en l'occurrence, est très peu coûteuse. Le coût est davantage lié à la conception plutôt qu'à l'existence de cette plateforme. Elle aurait le mérite d'être accessible par n'importe quel étudiant d'UBFC quel que soit son établissement.

L'autre option, sachant que nous n'avons pas encore tranché mais que cela va se faire dans les deux ou trois semaines qui viennent, est de développer le contenu et d'aller en quelque sorte à la demande de tous les responsables de formation, collègues, etc., et bien sûr de le faire connaître. C'est évidemment ce à quoi on s'emploie aujourd'hui dans les sept établissements, donc d'aller en quelque sorte l'implanter sur Moodle en fonction des formations qui vont l'utiliser.

La solution technique, donc le meilleur « tuyau » en quelque sorte, on ne l'a pas encore choisie. Techniquement, je ne sais pas ce qui est le plus opportun. C'est Philippe Descamp ainsi que d'autres collègues qui apporteront leur réponse vis-à-vis de cela. L'idée est vraiment que cela puisse être communiqué, utilisé par n'importe qui.

Ce qui est prévu également, à la demande de certains collègues, et c'est aussi une proposition que j'ai faite, c'est de la formation de formateurs, donc un kit de prise en main pour les collègues qui sont intéressés pour animer cela. En effet, avoir les ressources est une chose, mais il faut être capable de les faire vivre. Là, ce module est proposé sur un mode de pédagogie inversée, l'idée étant qu'il permette d'éviter un temps de cours. Il permet donc une prise d'information et un travail préalable de la part des étudiants en autonomie et il donne lieu ensuite à un travail en atelier de la restitution, du partage, du commentaire avec un animateur. On n'est donc pas sur un Pix 100 %, c'est-à-dire quelque chose qui serait totalement digital. Aujourd'hui, on est sur un format hybride, il y a donc un enjeu d'avoir tout un réseau d'animateurs. On est dans cette logique aujourd'hui.

Mme Ballenegger.- À partir de quand pensez-vous que cela peut être fonctionnel ?

Mme Brenet.- Aujourd'hui, c'est déjà fonctionnel en mode artisanal et les ressources digitalisées, ce sera pour février.

Ce matin, j'avais encore un rendez-vous avec le prestataire car on est en train d'affiner la construction, de séquencer, de scénariser. La production commencera au mois d'octobre et on aura testé la première moitié du module avant les vacances de Noël.

L'enjeu est de répondre à des demandes de sensibilisation dès le deuxième semestre de cette année universitaire. Nous aurons donc ces ressources sur janvier / février.

Ces ressources ont déjà été testées et animées dans plusieurs formations et plusieurs établissements en mode artisanal, c'est-à-dire supports PDF, etc. Elles sont donc déjà existantes.

Ce qui est intéressant, c'est que comme il y a plusieurs collègues qui commencent déjà

à s'en emparer et qu'elles sont utilisées dans plusieurs formations, il y a aussi des allers-retours qui sont très intéressants de la part des étudiants et des collègues, justement pour optimiser le format, mieux anticiper la réaction des étudiants, les conditions d'apprentissage et leur utilité.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non.
Merci Pascale. C'était un point d'information.

4. Résultats des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) RITM-BFC 2021 et actions prévisionnelles par levier de transformation pour l'année universitaire 2021-2022

Sophie Morlaix va nous faire la présentation du point 4. Elle a la parole.

Mme Morlaix.- J'ai repris la coordination du programme RITM qui est un programme, dans le cadre du PIA3, financé par l'ANR par des appels à projets qui s'appelaient NCU (Nouveaux Coursus à l'Université). Pour faire écho à la discussion de tout à l'heure, RITM est un programme structurant pour UBFC sur le volet formation, même si RITM est également irrigué par un certain nombre de projets de recherche, notamment en éducation.

Le programme RITM est un programme que nous avons obtenu en 2018 et qui se déploie sur 10 ans. Il a pour but à la fois de favoriser des expérimentations et des actions innovantes en pédagogie pour améliorer la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants et il vise également à développer l'appétence pour la formation tout au long de la vie de nos étudiants sur le site UBFC.

L'objet de la présentation d'aujourd'hui est de faire un état des lieux de ce qui s'est passé dans RITM depuis que nous avons repris le pilotage, avec Frédéric Muyard de l'UFC. Lorsque Sébastien Chevallier a été appelé à de nouvelles fonctions, un copilotage de RITM s'est en effet mis en place par un collègue de l'UFC et moi-même de l'uB.

Le programme RITM, c'est sept piliers qui le structurent :

- un pilier qui travaille plutôt sur des actions en faveur de l'orientation et de la réussite à l'entrée dans le supérieur ;
- un deuxième pilier ou un deuxième levier qui porte plutôt sur l'engagement étudiant et toutes les UE qui permettraient de différencier les parcours chez les étudiants ;
- un troisième levier d'actions qui portent plutôt sur les liens qu'on pourrait créer entre les cursus de formation et la recherche dans les établissements ;
- un quatrième levier plutôt dédié aux équipes pédagogiques et qui porte sur les pratiques pédagogiques innovantes et l'engagement des enseignants ;
- un cinquième levier qui porte sur la formation tout au long de la vie ;
- un sixième levier qui est transversal, c'est l'accélérateur de transformation pédagogique qui a pour but de recenser toutes les expérimentations innovantes qui auraient porté des fruits. Il a pour but de diffuser toutes ces expérimentations innovantes au sein des sept établissements d'UBFC ;
- un septième levier qui a été ajouté à RITM il y a à peu près un an, qui n'est pas financé par l'ANR mais par le plan de relance et qui porte sur l'hybridation des formations et des pratiques pédagogiques. Ce septième levier est donc financé à part de l'ANR.

Voilà pour la présentation très rapide du programme RITM. Je pourrai bien sûr y revenir dans la discussion si vous le souhaitez.

Aujourd'hui, l'objet de la discussion est de vous présenter ce qu'on a fait quand on a repris le programme, avec Frédéric Muyard. Nous avons essayé de voir ce que nous pouvions

faire dans cette année qui est, pour nous, une année de transition. C'est une année de Go/NoGo avec l'ANR, donc une année d'évaluation du programme RITM depuis son déploiement, en 2018.

Sur chacun des axes, nous avons essayé de proposer et de montrer que nous étions dans une période où on s'arrêtait pour se poser des questions et faire le bilan de toutes les actions qui avaient été financées, ceci pour voir ce qui marche et ce qui ne marche pas, ce qui peut être diffusé ou ne pas l'être. Il s'agit à la fois de se mettre en mouvement et de montrer que le changement de pilotage provoque aussi de nouvelles initiatives et permet d'aller de l'avant sur ces sept leviers.

Pour chacun des leviers, nous avons réfléchi à des appels à manifestation d'intérêt que l'on pourrait proposer. Pour l'instant, nous en avons proposé trois sur les trois premiers leviers, ceci de façon à relancer ces leviers en plus de toutes les actions déjà développées dans ces leviers.

Sur le premier levier, qui est un levier qui s'intéresse à la réussite et l'orientation des nouveaux arrivants à l'université, notamment la réussite en licence, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt au printemps. Il portait sur la création d'un réseau d'ambassadeurs sur la liaison secondaire-supérieur, réseau d'ambassadeurs à la fois au niveau des enseignants et au niveau des étudiants en permettant notamment aux équipes pédagogiques de s'engager activement dans cette liaison avec les lycées qui nous paraissaient un peu délaissés souvent faute de temps. L'idée est ici de permettre à des enseignants de se dégager du temps, soit par des heures complémentaires, soit par des décharges sur un projet qu'ils auraient en lien avec des lycées partenaires.

De la même façon, nous avons lancé cet appel à manifestation d'intérêt auprès des étudiants pour créer un réseau d'ambassadeurs des étudiants envers les lycées du territoire UBFC.

RITM permet d'accompagner les équipes dans la mise en place de temps d'échanges avec les lycées. On sait bien qu'un certain nombre de politiques sont mises en place au niveau des lycées, par exemple le nouveau bac que les collègues universitaires connaissent mal. Inversement, les collègues des lycées sont très intéressés par le fonctionnement de Parcoursup, par exemple, ou par les nouvelles réformes mises en place à l'heure actuelle à l'université, comme la réforme des études de santé, la réforme des BUT, etc. RITM accompagne les équipes pour animer ces temps d'échanges et propose des heures de décharge ou des heures complémentaires.

Cet appel à manifestation d'intérêt, sur cette liaison lycées-universités et réussite dans l'entrée dans le supérieur, a été plutôt bien reçu. 13 équipes ont été identifiées et elles vont être accompagnées sur ce premier AMI cette année pour développer cette liaison entre les lycées et les universités.

Dans le document qui vous a été envoyé, vous avez le détail des projets.

Sur le deuxième levier, on a également déployé un appel à manifestation d'intérêt. Le deuxième levier porte sur l'engagement étudiant et plus particulièrement sur les parcours différenciés que les étudiants pourraient construire quand ils sont dans les établissements d'enseignement supérieur d'UBFC.

Ici, l'idée est de reconnaître l'engagement de l'étudiant dans son parcours étudiant, que ce soit un engagement social, un engagement associatif, un engagement dans des UE qui sont proposées en sus comme par exemple dans le PEPITE, ceci afin de pouvoir fournir à l'étudiant une reconnaissance de cet engagement à travers différentes formules suivant le choix des établissements. Cela peut être la reconnaissance par des UE. Ou alors, RITM propose des

reconnaisances par des Open Badges et propose aux équipes pédagogiques de les accompagner dans la mise en place de ces Open Badges.

Dans l'appel à manifestation d'intérêt sur l'engagement étudiant, on proposait aux équipes de les accompagner dans la reconnaissance de l'engagement, de leur proposer des modules de formation pour savoir comment reconnaître l'engagement des étudiants, que ce soit dans une association, dans une entreprise, au service d'autres, etc.

Six projets ont été développés par les équipes d'UBFC, tous établissements confondus, pour ce deuxième appel à manifestation d'intérêt.

Le troisième appel à manifestation d'intérêt que nous avons proposé était sur le levier 3 de RITM cette année et le lien que l'on pouvait faire entre la formation, notamment dans les cursus de licence, et les activités de recherche des établissements. Un certain nombre d'initiatives avaient déjà été lancées par RITM depuis 2018. Je vais vous en parler par la suite, mais il nous semblait qu'il fallait que l'on soit plus offensif sur ce lien entre la formation et la recherche. Le NCU RITM va d'ailleurs coopérer également avec SFRI et Integrate pour voir comment travailler sur ce lien entre formation et recherche. Ici, l'appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé aux équipes visait vraiment à renforcer le lien entre les cursus de licence et la recherche scientifique, que ce soit par l'accueil dans les laboratoires des étudiants en licence, que ce soit par le tutorat de doctorants envers des étudiants de licence.

L'idée est de susciter la curiosité des étudiants pour la recherche scientifique.

Cet appel à manifestation d'intérêt a été plutôt bien reçu dans les établissements. Nous en avons eu une vingtaine dont 17 que nous avons considérés comme éligibles pour être financés. Ici, l'idée est d'accompagner les équipes dans l'ingénierie pédagogique des modules que l'on peut proposer aux étudiants de licence pour qu'ils découvrent le milieu scientifique.

De la même façon, dans cet appel à manifestation d'intérêt, les équipes pouvaient demander la formation de tuteurs, de doctorants tuteurs par exemple, pour aller témoigner auprès d'étudiants de licence et aller raconter ce qu'ils faisaient dans leur travail de thèse ou aller raconter ce qui se passait dans un laboratoire, organiser une visite, etc.

Voilà pour ce troisième appel à manifestation d'intérêt.

Ces trois appels à manifestation d'intérêt sur trois axes différents de RITM ont été lancés de façon concomitante au printemps. Ils ont vraiment reçu un intérêt de la part des équipes alors que les délais pour répondre étaient très courts, mais on a bien noté un engouement pour les équipes de tenter d'expérimenter des choses nouvelles.

Je ne détaille pas. Vous avez tout cela dans le document qui vous a été envoyé. Juste vous dire que l'ensemble des actions financées sur ces trois appels à manifestation d'intérêt différents représente à peu près 130 000 € qui vont être financés par RITM pour favoriser ces expérimentations et les accompagner pour l'année en cours.

C'était là le premier point de présentation.

Le deuxième point de présentation par rapport à RITM consistait à faire un état des lieux de ce qui se passe autrement dans RITM, mis à part ces appels à manifestation d'intérêt.

Comme je vous l'ai dit, RITM est structuré en sept axes. On essaie, dans chacun des axes, de poursuivre certaines actions qui ont été entamées depuis 2018, qui ont été bien souvent interrompues ou en tout cas fragilisées par la crise sanitaire. Dans chacun des axes, on vous a donné des exemples dans la présentation que vous avez eue. Dans chacun des axes, nous avons essayé de déterminer des directives un peu prioritaires pour nous.

Si on passe à la diapo sur les actions prévisionnelles, pour le levier 1 qui est orienté autour de l'orientation et la réussite, nous avons reconduit cette année un certain nombre d'actions de rentrée, des *kick-off* de rentrée, les *kick-off* étant des actions phares sur une demi-

journee, en général, dans des amphithéâtres pour faire découvrir aux étudiants ce qu'est la vie d'étudiant et comment trouver les ressources pour répondre à leurs interrogations.

Nous avons déployé, à plus large échelle cette année, des parcours d'apprentissage sur le métier d'étudiant pour leur faire découvrir que finalement, quand on devenait étudiant, il y avait un certain nombre de choses à connaître sur les techniques d'apprentissage, sur la socialisation étudiante, etc.

Les collègues d'UFC ont développé un certain nombre de modules de formation qu'ils ont mis à disposition des autres établissements. L'idée est de faire découvrir ce module de formation aux étudiants d'autres établissements.

D'autres ont mis un Serious Game à disposition de tous les établissements.

Certaines équipes passent par des théâtres forums qui sont proposés les premières semaines de rentrée.

Il y a un certain nombre d'initiatives pour découvrir le métier d'étudiant qui ne sont pas soutenues par RITM.

Un certain nombre d'initiatives sont soutenues sur l'accompagnement par les pairs. RITM a une politique assez volontariste sur le tutorat étudiant. On y propose un certain nombre de modules de formation pour former les tuteurs, pour accompagner les étudiants qui seraient tuteurs, notamment d'étudiants en première année. Ceci pour le levier 1.

Pour le levier 2 sur les parcours différenciés des étudiants, un certain nombre d'initiatives visaient la reconnaissance d'UE transversales ou d'UE libres pour reconnaître l'engagement des étudiants. Cette année, on poursuit l'AMI qu'on a lancé, mais en essayant d'être un peu plus offensif sur la reconnaissance de l'engagement étudiant par des Open Badges et en diversifiant aussi les terrains dans lesquels les étudiants pourraient s'engager. Je pense par exemple à des initiatives au niveau de l'université de Bourgogne où un partenariat s'est créé avec la Maison des associations pour permettre aux étudiants de l'université Bourgogne de s'engager dans des associations, de la ville de Dijon par exemple.

Sur le levier 3 par rapport aux actions prévisionnelles pour l'année en cours, nous avons cet AMI dont je vous ai parlé. Nous allons également relancer les bourses à la mobilité des étudiants qui avait été un peu mise à mal par la crise sanitaire. RITM a la possibilité d'offrir des bourses de mobilité à des étudiants qui aimeraient faire un stage dans un laboratoire de recherche, notamment des étudiants de licence.

On a également accompagné un certain nombre d'initiatives sur des Open Lab, la création d'Open Lab et la mise en réseau d'Open Lab au sein d'UBFC, ce que l'on va poursuivre cette année.

Dans cet appel à manifestation d'intérêt qu'on a lancé sur le levier 3, nous espérons pouvoir accroître les relations entre la formation et la recherche des étudiants en licence.

Le levier 4 porte sur l'engagement des enseignants, les pratiques pédagogiques innovantes. Sur ce levier, nous avons relancé le dispositif « Résidence de la pédagogie » qui est un dispositif qui ne marche pas bien. Il ne faut pas se le cacher. Depuis le lancement de RITM, en 2018, deux collègues au sein d'UBFC ont dû bénéficier d'une résidence de la pédagogie. Il s'agit de l'équivalent d'un congé pédagogique octroyé, en tout cas un volume horaire octroyé pour permettre d'innover non pas du côté de la recherche, mais du côté des pratiques pédagogiques.

Nous allons relancer ce dispositif de résidence de la pédagogie en le structurant de façon différente, en proposant des choses beaucoup plus cadrées aux équipes pédagogiques, notamment avec un programme sur l'approche par compétences étant donné que dans les prochaines maquettes de formation, l'HERES attend que les diplômes soient déclinés par

rapport à cette approche programme et cette approche par compétences. RITM va donc accompagner les enseignants ou les équipes enseignantes qui aimeraient bénéficier d'une résidence de la pédagogie sur des thématiques particulières, notamment sur l'approche par compétences.

Un appel à manifestation d'intérêt va donc sortir sur l'axe 4, sur l'approche par compétences pour les équipes qui seraient éventuellement intéressées. Une résidence de la pédagogie n'est pas forcément de 6 mois, cela peut être deux journées consacrées à l'approche par compétences. Ce sont donc des formules un peu plus souples pour les équipes enseignantes de ce point de vue.

Le 5^{ème} levier qui porte sur la formation tout au long de la vie est un levier qui avait pris beaucoup de retard également dans le lancement de RITM. Nous avons également réfléchi au redéploiement de ce levier « formation tout au long de la vie » plutôt vers appétence pour nos étudiants à revenir en formation une fois qu'ils ont quitté les bancs de l'université ou des écoles et appétence pour garder des liens, notamment avec l'université, avec UBFC. Il s'agit à la fois de travailler sur le sentiment d'appartenance à UBFC et aux établissements membres, mais c'est également les inciter à revenir.

Nous avons réfléchi sur un certain nombre de dispositifs qui avaient commencé à émerger dans la réflexion sur cet axe où on propose une immersion à nos personnels, par exemple, s'ils veulent aller découvrir une structure particulière, une entreprise particulière. Nous avons des actions spécifiques pour essayer de sensibiliser les étudiants de licence à la formation tout au long de la vie et leur dire qu'on n'en finit jamais de se former.

C'étaient là des actions pour démarrer dans RITM. Nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt au cours de cette année pour être beaucoup plus offensif sur l'appétence sur la formation continue et permettre par exemple à des équipes de financer des rencontres avec les anciens des diplômés pour savoir quelles sont les problématiques qui intéressent maintenant les entreprises ou les structures et permettre à des anciens et à des jeunes dans les cursus en formation de se rencontrer.

Ce sont là un certain nombre d'initiatives qui vont être encouragées par un AMI qui va paraître à l'automne.

Sur le levier 6 de RITM, qui est un levier transversal à toutes les actions que l'on propose, c'est ce qu'on appelle l'accélérateur de transformation pédagogique, ce qui veut à la fois tout dire et pas dire grand-chose. C'est une cellule qui vise à synthétiser toutes les expérimentations que l'on finance et qui cherche à voir celles qui produisent des résultats et celles qui sont à titre expérimental, mais qui n'ont pas vocation à être disséminées.

Dans ce levier 6, nous avons eu pas mal de changements depuis que nous avons repris le portage, avec Frédéric Muyard. Nous sommes encore en train de recruter deux ingénieurs d'études, un ingénieur d'études qui vient de nous rejoindre pour toute la partie hybridation des formations et des pratiques pédagogiques, Jonathan (?Teyssier). Ainsi que deux ingénieurs d'études qui devraient nous rejoindre prochainement, un qui va travailler sur l'évaluation de tous les dispositifs, expérimentation financée par RITM et un autre qui devrait s'atteler à toute la partie gestion administrative et financière de RITM.

Dans cet axe, nous sommes en train de travailler à la diffusion des expérimentations étant donné que nous sommes dans le Go/NoGo avec l'ANR. Nous sommes en train de voir les expérimentations qui méritent une diffusion et une dissémination et pourraient être partagées au sein de plusieurs établissements.

Nous travaillons au partage d'expériences et de ressources. Il y a déjà un certain nombre de ressources qui sont mises en commun entre les équipes et ce partage de ressources

commence à bien prendre.

Nous travaillons, dans ce levier-là, sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation scientifique. Je vous disais que RITM était plutôt axé sur le volet formation, mais RITM est aussi basé sur un certain nombre d'évaluations scientifiques et sur un certain nombre de résultats de recherche en éducation qui viennent irriguer à la fois nos réflexions, les AMI que nous proposons, et qui permettent d'évaluer les expérimentations que nous mettons en place.

J'en terminerai avec le 7^{ème} levier de RITM qui est un peu à part puisqu'il n'est pas financé par l'ANR mais par le plan de relance. Il porte sur l'hybridation à la fois des formations et des pratiques.

Dans le levier 7 de RITM, il y a eu toute une phase où on a permis aux établissements partenaires de pouvoir s'équiper davantage, de pouvoir recruter des personnels en soutien pour hybrider les formations. On continue également, dans cet axe, à mutualiser des ressources sous forme hybridée, comme par exemple la formation de tuteurs dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui est entièrement hybridée et à disposition de toutes les équipes, un Serious Game qui a été développé et qui sera également à disposition des équipes, les Open Badges qui se font sous format hybride.

Nous sommes également en train de mener une réflexion sur l'accompagnement juridique des équipes autour de la notion de propriété intellectuelle quand on hybride des formations, quand on met des contenus en ligne.

Tous ces leviers et toutes ces actions en cours donnent lieu chaque année à des conventions de reversement vers les établissements membres. On a donc mis un tableau récapitulatif qu'on avait déjà présenté pour vote au CA, avec le montant de 479 574 € qui sera reversé cette année vers les établissements membres pour l'ensemble des actions mises en place.

J'espère ne pas avoir été trop longue, c'est une information très dense. Je reste à disposition pour répondre aux questions.

M. Chamagne. - Merci Sophie. Je vais ouvrir le débat.
Est-ce que vous avez des questions à lui poser ?

M. Rauch. - J'ai deux questions.

Où peut-on retrouver tous ces appels à projets ou ces appels à manifestation d'intérêt ?
Je ne les ai pas vus.

Comment RITM intègre-t-il ce qui est déjà engagé ? Par exemple, les projets « Une classe / un chercheur » sont des projets qui font que des enseignants ou des ingénieurs universitaires vont dans les lycées pour essayer d'attirer des élèves des lycées à l'université. Comment sont intégrées les actions qui existent déjà dans RITM ?

Mme Morlaix. - Pour répondre à votre première question pour retrouver les AMI, les AMI des trois premiers axes sont clos, mais vous pouvez retrouver les textes sur le site de RITM-UBFC.

Par contre, même si les AMI sont clos, à partir du moment où une équipe est volontaire et a un projet, elle peut le soumettre à l'équipe de RITM pour étude en dehors des dates proposées et on essaie de voir ce que l'on peut faire pour accompagner l'équipe. C'est le premier point.

J'ai vu que nous étions en lien avec le service communication d'UBFC pour RITM. Il y a parfois quelques décalages dans les informations sur le site de RITM-UBFC, mais c'est en cours de résolution. S'il vous manque des informations, vous pouvez tout à fait prendre contact

avec une des personnes de l'équipe RITM dont vous trouverez les coordonnées sur le site UBFC. Celui-ci vous donnera toutes les informations dont vous avez besoin. Il n'y a pas de souci, l'équipe est très réactive.

Par rapport à votre deuxième question, si je comprends bien, ces expérimentations par rapport à des visites dans les lycées ont été identifiées et financées dans le cadre de l'AMI 1 qu'on a lancé au printemps. Mais on avait aussi un certain nombre d'actions isolées qui étaient déjà identifiées par RITM et qui étaient financées.

RITM accompagne donc les équipes, dans ses visites auprès des lycées, à préparer la visite, à donner des contenus de formation, etc., et demande par exemple aux établissements de participer aux frais de fonctionnement, aux frais de déplacement des personnels. Mais RITM accompagne toute l'ingénierie pédagogique, la rencontre avec les équipes dans les lycées.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

M. Rauch.- Et aussi l'information à destination des élèves. J'ai deux enfants à l'université, ils n'ont jamais parlé de cela à la maison.

Comment les élèves reçoivent-ils cette information ? Est-ce que l'information est accessible à tous les élèves dans les réunions de rentrée ?

Mme Morlaix.- Les présentations en amphi sont faites par des équipes volontaires, c'est-à-dire qu'elles ont sollicité RITM pour venir faire une présentation. Ce ne sont donc pas des présentations généralisées dans tous les établissements d'UBFC et pour tous les premières années.

Ce qui se passe avec RITM, c'est que RITM vise les étudiants à travers les équipes pédagogiques. Ce sont donc souvent les équipes pédagogiques qui répondent à des appels à manifestation d'intérêt, mettent en place des expérimentations à destination de leurs étudiants.

Nous, en tant qu'équipe de RITM, nous avons bien sûr des contacts indirects avec les étudiants, mais on n'interagit pas directement avec eux parce que ce n'est pas nous qui allons financer des actions pour eux. Nous allons financer les actions des équipes, etc., ou bien sur l'engagement étudiant. C'est bien parce qu'il y a un enseignant qui prend en charge cette UE ou cet Open Badge que RITM accompagne l'enseignant et, par-là, les étudiants.

Il n'y a que sur la politique du tutorat où RITM a vraiment un contact direct avec les étudiants tuteurs.

M. Chamagne.- Merci Sophie.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Merci pour cette présentation.

Mme Morlaix.- Merci à vous.

M. Chamagne.- Revenez quand vous voulez, parce que je pense que c'est important. Il y a manifestation des choses à faire diffuser aussi à ce niveau-là.

J'avais aussi, il n'y a pas si longtemps, des enfants à l'université. On n'en a jamais parlé non plus.

Mme Morlaix.- C'est bien la preuve qu'il faut que l'information circule. Venir présenter en CAC représente déjà une première étape, ce n'est certainement pas suffisant, mais cela m'envoie l'information me disant qu'il faut que nous communiquions beaucoup plus.